

COMITÉ DE PILOTAGE CHLORDÉCONE DE MARTINIQUE

11 octobre 2023

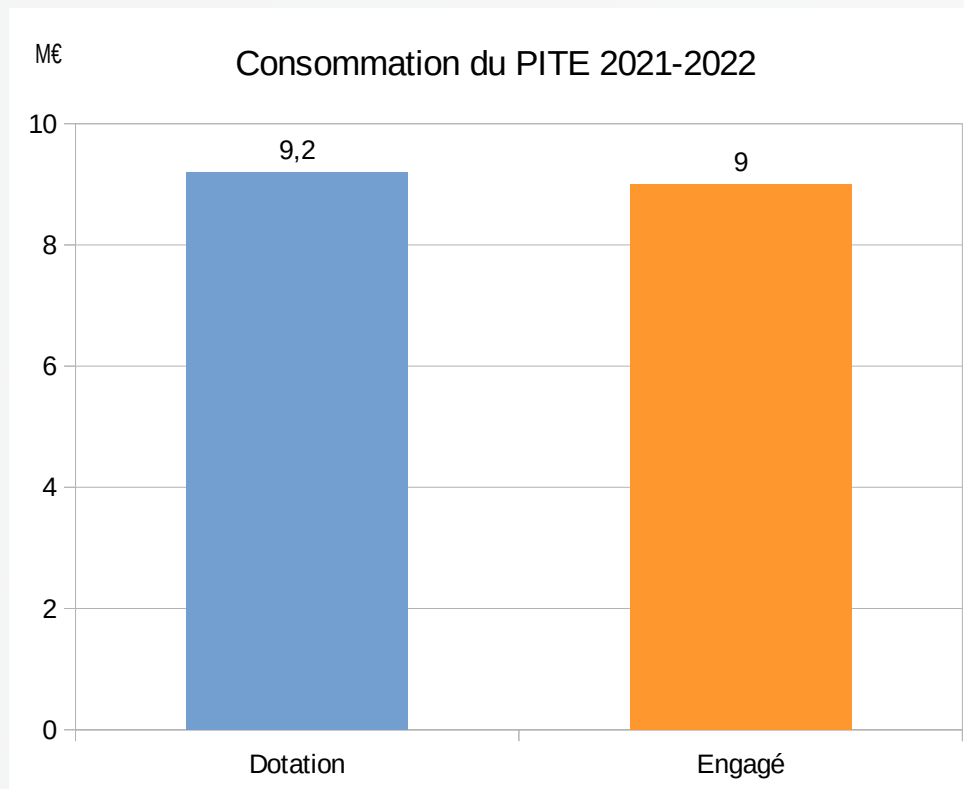
Ordre du jour

Renforcement des mesures de lutte contre la chlordécone Vivre sans risque chlordécone et réparer par l'action

- Accroissement des moyens budgétaires et introduction de mesures nouvelles.
- Simplification et allongement de l'aide aux pêcheurs.
- Renforcement des mesures de protection des populations et des moyens de la recherche.

Accroissement des moyens budgétaires

Bilan fin 2022



Taux d'engagement = 98 % des crédits.

Accroissement des moyens budgétaires

Mesure nouvelle

- Augmentation de 2,5 M€ / an des crédits du PITE, soit +55 %.
- Applicable sur la période 2023 – 2027.
- Au total, près de 7 M€ / an à disposition des actions territoriales.

Accroissement des moyens budgétaires

Mesures nouvelles

L'augmentation des crédits locaux PITE va financer 4 actions :

- Consolider l'accompagnement de la filière bovine
- Compenser le surcoût de traitement de l'eau potable
- Renforcer le programme JaFa
- Développer les initiatives territoriales

Mesures nouvelles

Consolider l'accompagnement de la filière bovine

Bilan fin 2022

- Accompagnement de la filière depuis 2017 via l'intervention du GDSM.
- Plus de 250 éleveurs accompagnés : diagnostics de sols, fourrages, eau d'abreuvement et proposition de plan de décontamination, avec le cas échéant la fourniture de box de stabulation fixe ou mobile.
- Impact sur la qualité de la production :
 - augmentation de la proportion de denrées sans trace de chlordécone (valeur mesurée inférieure aux limites détectable et quantifiable) constatées dans les plans de surveillance et de contrôle => 46 % en 2017 contre 75 % en 2022.

Mesures nouvelles

Consolider l'accompagnement de la filière bovine

Mesures nouvelles

- Déploiement d'un outil d'aide à la décision (OAD), validé scientifiquement, permettant d'estimer et d'optimiser à partir d'une prise de sang le temps de décontamination d'un bovin.
- Les éleveurs impactés par la chlordécone, s'engageant dans un plan de décontamination bénéficieront d'une prime de 160 à 200 euros par animal, en fonction de la taille du cheptel, en compensation des surcoûts de gestion occasionnés.

Mesures nouvelles

Compenser le surcoût de traitement de l'eau potable

Bilan fin 2022

- 90% des captages utilisés pour la production d'eau potable sont exempts de chlordécone et/ou autres [pesticides](#)
- 70 % de la production est issue de 4 captages en rivière (1 sur la Capot et la Lézarde et 2 sur la rivière Blanche).
- La prise d'eau sur la Capot présente des concentrations en chlordécone supérieures à la norme de potabilité de l'eau fixée à 0,1 µg par litre d'eau nécessitant un traitement spécifique.
- Rappel : 229 prélèvements d'eau au robinet entre 2019 et 2022 avec recherche de 320 molécules phytosanitaires = 100 % de conformité.

Mesures nouvelles

Compenser le surcoût de traitement de l'eau potable

Mesure nouvelle

- Prise en charge par l'État des surcoûts de traitement supportés par la collectivité territoriale de Martinique, gestionnaire de l'unité de production d'eau potable de Vivé.

Mesures nouvelles

Renforcer le programme JaFa

Bilan fin 2022

- Depuis plusieurs années, le programme Jardins Familiaux (JaFa) permet d'accompagner les auto-producteurs/auto-consommateurs en proposant des analyses de sols ainsi que des conseils nutritionnels et de pratiques culturelles au travers d'ateliers collectifs ou de visites à domicile.
- Mise en ligne en juillet 2022 d'un nouveau site d'information www.jafamatik.mq

Mesures nouvelles

Renforcer le programme JaFa

Mesure nouvelle

- Publication en novembre 2022 d'une étude de l'ANSES concluant à la forte contribution à l'exposition par l'alimentation de la consommation d'œufs issus de l'autoproduction en zone contaminée.
- Renforcement de l'information sur le sujet dans le cadre du programme JaFa et proposition d'analyses gratuites des œufs et autres denrées sensibles.

Mesures nouvelles

Développer les initiatives territoriales

Bilan fin 2022

- Fin 2021, lancement d'un appel à projets visant à diversifier les initiatives permettant de réduire l'exposition de la population à la chlordécone.
- 12 projets retenus :
 - concernent le monde associatif, l'éducation, l'agriculture ou encore des acteurs institutionnels ;
 - permettent des actions de médiation scientifique ou de sensibilisation des différents publics.

Mesures nouvelles

Développer les initiatives territoriales

Mesure nouvelle

- Poursuivre la dynamique d'agir ensemble avec les élus et les acteurs du monde associatif.
- Porter collectivement des initiatives pour aller vers les populations les plus vulnérables.

Mesure de simplification Aide exceptionnelle aux pêcheurs antillais

Bilan fin 2022

- Création à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un aide individuelle couvrant le montant de la CGS/CRDS dû à l'URSSAF pour les patrons embarqués et les salariés, pour une durée de 3 ans.
- Objectif : compenser les pertes de revenus liées à l'interdiction pour partie de la pêche côtière et rétablir la situation des professionnels vis à vis des organismes sociaux afin de permettre l'accès aux aides publiques, notamment la compensation des surcoûts.
- Après 1 an de mise en œuvre, constat d'un dispositif trop complexe nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs et au final, ne permettant pas l'atteinte des objectifs attendus :
 - 228 bénéficiaires / 540 potentiels
 - 121 k€ d'aides versés / 500 k€ disponibles

Mesure de simplification Aide exceptionnelle aux pêcheurs antillais

Évolution de la mesure

- La gestion de l'aide est directement confiée à l'URSSAF en charge du recouvrement des CGS/CRDS.
- L'aide sera automatiquement déduite des contributions CSG/CRDS dues à la seule condition que le pêcheur soit à jour de ses déclarations sociales (DSN et THETYS).
- Le dispositif est prolongé sur la durée du plan chlordécone 4, de fin 2024 à fin 2027.

Renforcement des mesures de protection des populations

Bilan fin 2022

- Déploiement de la chlordéconémie
 - Plus de 10 500 dosages réalisés.
 - Plus de 400 personnes intégrées dans des parcours d'accompagnement post chlordéconémie.
- Formation des professionnels de santé
 - Plus d'une centaine de professionnels de santé (PDS) formés à l'accompagnement à la chlordéconémie, dont des sages-femmes
 - Près de 2 500 courriers adressés aux PDS pour les informer sur la chlordéconémie et les parcours d'accompagnement.

Renforcement des mesures de protection des populations

Prévenir et réduire l'exposition des femmes et des enfants

Renforcement de la mesure

- Publication en février 2023 des résultats de l'étude Timoun montrant qu'une exposition pré et postnatale à la chlordécone pourrait avoir des conséquences chez les enfants.
- Accroître les connaissances des PDS sur les dernières données scientifiques et les dispositifs d'accompagnement.
- Intégrer une information systématique sur le risque chlordécone auprès des femmes enceintes, des nouveaux parents et à la création des « rendez-vous de prévention », en proposant une chlordéconémie

Renforcement des moyens de la recherche Bilan 2022

- Colloque scientifique « Chlordécone : connaître pour agir » déc. 2022
- Synthèse des connaissances scientifiques : www.chlordecone-infos.fr
- 1^{er} appel à projets chlordécone par l'ANR : 5,5 M€ / 6 lauréats / 45 équipes de recherche
- Diversité de recherches en cours : SHS, cancer de la prostate, myélomes multiples et lymphomes non hodgkiniens, cohortes Timoun et travailleurs agricoles...

Renforcement des moyens de la recherche

Doubler l'effort sur la recherche et l'innovation à horizon 2030

- Crédits pour la recherche : de 26 M€ à 52 M€
- Des priorités :
 - Lancement d'un nouvel appel à projets par l'ANR en 2025
 - Développer des méthodes d'analyses rapides dans les différentes matrices
 - Des démonstrateurs permettant aux chercheurs et agriculteurs de tester en conditions réelles

Amplifier et faciliter le recours au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

Bilan

- Mise en place d'un dispositif gratuit d'accompagnement dans les démarches de reconnaissance en maladie professionnelle.
- 45 accords prononcés par le FIVP et 34 rentes en cours de versement, dont 2 premières reconnaissances pour des enfants compte tenu de leur exposition prénatale.

Amplifier et faciliter le recours au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

Renforcement de la mesure

- Poursuite des initiatives pour « aller-vers » les publics concernés.
- Diffusion de campagnes d'information (déjà réalisée : 1 mois en TV et radio courant juin).